

Décision

Générale

colonial

Décision n° 890/CAB Décisions concernant les Ministères.

n° 890/CAB

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

19 juin 1964

Numéro JO

n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro

1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

Sont pris en charge par le Territoire les dépenses en eau et électricité des locaux mis à la disposition du Syndicat des fonctionnaires et ouvriers de l'Administration et du Syndicat des gens de mer.